



Comité technique AEFÉ du 15 février 2022

Questions diverses

Questions diverses déposées par la FSU

Lycée français de Berlin : calendrier scolaire

Les enseignants du Lycée Français de Berlin se sont mis massivement en grève à la rentrée 2021 pour protester contre la décision de réduire arbitrairement les vacances scolaires de leur établissement. Le projet de calendrier scolaire pour 2022-2023 prévoit de nouveau un allongement de l'année scolaire d'une semaine. Le Sénat de Berlin décrète que le Lycée Français ne saurait avoir 10 jours ouvrés de vacances (soit 2 semaines) de plus que les établissements berlinois. Ceci ne fait l'objet d'aucune règle écrite et le nombre d'heures hebdomadaires des élèves au Lycée Français relativement aux élèves des établissements berlinois justifierait un différentiel de 15 jours ouvrés, soit trois semaines de vacances. L'année scolaire 2022-2023 devrait selon le Sénat de Berlin se terminer le 14 juillet 2023 et non le 7 juillet, ainsi que négocié avec les représentants des enseignants, ce qui fait peu de sens au regard des examens centralisés du baccalauréat et du brevet qui se terminent au plus tard à l'étranger fin juin. Quelle est la position de l'AEFE par rapport à cette situation ?

L'Agence répond que depuis 2019, le lycée français de Berlin appartient au réseau des établissements gérés directement par l'administration de Berlin. Un établissement en gestion directe y a été implanté afin que tous les élèves de l'administration allemande et française puissent passer le baccalauréat français. Dans le cadre de l'élaboration du calendrier scolaire, l'objectif du Sénat de Berlin est d'harmoniser les règles de fonctionnement de ses établissements selon la loi scolaire berlinoise. A cet effet, les membres de la communauté scolaire ont été consultés par les directions du lycée. La représentation des parents et des élèves ne s'est pas prononcée en faveur de cet allongement de l'année scolaire de 10 jours.

Le prochain comité des tutelles se déroulera le 15 mars 2022 en présence du nouveau secrétaire d'Etat à l'éducation du Land de Berlin, le poste diplomatique et les équipes de direction. La tutelle française sera en mesure de réaffirmer les spécificités d'un établissement homologué par le MENJS tout en tenant compte des particularités du lycée.

Le SNES-FSU se félicite de la fin de cette réponse et espère que le poste diplomatique saura défendre une solution de bon sens à ce problème. Le préambule de la réponse présente cependant des imprécisions, voire transmet des éléments factuellement faux : il donne l'impression que le Franzoesisches Gymnasium / Lycée Français de Berlin est un établissement de droit public allemand depuis 2019 alors qu'il a ce statut depuis sa réouverture après guerre. On comprend d'après la réponse fournie que l'administration française du FG est un EGD depuis 2019 alors que c'est un EGD depuis la création de l'AEFE (1990). Depuis la fusion en 1953 entre le FG, école publique de droit allemand dont les origines remontent au XVIIème siècle et une des écoles ouvertes par la France à Berlin après guerre, tous les élèves de l'établissement préparent le baccalauréat. Le FG a toujours été soumis à la loi scolaire de Berlin, les calendriers scolaires entre élèves préparant le baccalauréat et élèves préparant l'Abitur ayant été harmonisés par dérogation à la loi scolaire berlinoise en 1973 soit voici bientôt 50 ans. Le changement en 2019 est un transfert de la gestion du FG depuis l'arrondissement où il se situe vers l'administration centrale du

Sénat de Berlin, qui gère désormais 4 écoles à profil spécifique (dont l'école américaine JFK). Le problème actuel dans la définition d'un calendrier scolaire n'est donc pas un problème de droit mais plutôt un problème de personne(s).

Allemagne, Lycées franco-allemands de Fribourg et Sarrebruck

Des grilles de rémunération pour les personnels de droit local ont été négociées au Lycée français Jean-Renoir de Munich en 2005 et s'appliquent aux lycées franco-allemands de Sarrebruck et Fribourg qui sont financièrement rattachés à Munich. Ces grilles prévoient le versement aux enseignant-es d'une prime liée au suivi des élèves. Elle a, depuis, été régulièrement versée aux PDL du lycée Jean Renoir de Munich mais jamais aux PDL des LFA de Fribourg et Sarrebruck, qui ont récemment découvert cette irrégularité. L'Agence pourrait-elle intervenir au niveau de ces deux établissements afin que soit réparé le préjudice subi par les personnels ?

L'Agence répond qu'elle a pris note de la situation des personnels de droit local des LFA de Fribourg et Sarrebruck concernant cette « prime ». Le 10 janvier 2022, le SNES a pu s'exprimer sur cette situation auprès des représentants du lycée Jean Renoir de Munich et du poste diplomatique. Un courrier a ensuite été envoyé, indiquant à l'ensemble des requérants qu'une réunion était organisée le 4 février 2022 entre les représentants du lycée Jean Renoir de Munich, les services centraux de l'Agence et le poste diplomatique pour répondre le plus précisément possible et dans les meilleurs délais à cette demande.

Le SNES-FSU précise que les "représentants" de Munich présents à la réunion du 4 février étaient en fait la direction de l'établissement et le DAF. A la question de savoir ce qui est ressorti de cette réunion, le chef de secteur Europe refuse de répondre dans l'immédiat et promet une information à destination des représentants du personnel prochainement.

Maroc : situation des personnels EMAD

Les EMAD (enseignants mis à disposition par le MEN marocain pour enseigner la langue arabe) nous ont alertés sur leur situation lorsqu'ils changent d'échelon. Il semblerait que l'AEFE prenne en compte le changement d'échelon au plus tôt le 1er janvier de l'année où elle a été informée de ce changement d'échelon. Pour la FSU, l'Agence doit prendre en compte l'échelon acquis à la date de l'accès à cet échelon comme c'est le cas pour les personnels résidents.

L'Agence répond que la décision en vigueur, qui relève du Directeur de l'Agence dispose qu'« en cas de changement de grade ou d'échelon, l'incidence sur l'ISS et les heures supplémentaires prend effet à la date d'entrée en vigueur de la décision ou, au plus tôt, au 1er janvier de l'année au cours de laquelle cette décision a été transmise au groupement de gestion dont relève leur établissement d'exercice ». Cette décision est prise à partir de la notification de changement de situation de l'intéressé transmise à l'établissement par le MEN marocain.

Cette décision impute la nouvelle dépense sur l'exercice budgétaire à suivre afin de pouvoir la prendre en compte. S'agissant d'un fonctionnement en année scolaire, une réflexion pourra être menée pour modifier la date de prise en compte de la nouvelle situation. Les services de l'Agence vont se rapprocher des établissements du Maroc à ce sujet.

La FSU déclare à l'Agence que sa position est très diversement comprise, interprétée et appliquée dans le réseau. Notre demande est très simple : la prise en compte la date de promotion des personnels et non la date de transmission du document. De plus, les délais de transmission aux personnels peuvent être particulièrement longs notamment dans le contexte sanitaire. La FSU souhaite une remédiation rapide à cela, car les collègues le perçoivent clairement comme une injustice et une discrimination à leur égard. L'Agence répond qu'elle perçoit bien la sensibilité et la complexité de la question et qu'elle prend les remarques de la FSU en considération.

Lycée français Jules-Verne de Guatemala City

Depuis plusieurs semaines, le SNUipp-FSU alerte l'Agence sur plusieurs dysfonctionnements au Lycée français de Guatemala Ciudad : absence de réunion des instances (CHSCT jamais réunie depuis septembre), protocole modifié (et peu protecteur) sans consultation des instances ni information du poste, conditions de travail et d'accueil des élèves en maternelle fortement dégradées en lien avec les travaux, tensions internes... Le chef de secteur y a récemment effectué une mission accompagné par l'IEN de la zone. Quelles sont les conclusions de la mission et quelles mesures vont être mises en place ?

L'Agence indique que lors de la mission conjointe de l'IEN et du Chef de Secteur, plusieurs entretiens ont été menés pour faire l'état des lieux des pratiques professionnelles et relationnelles. La mission a fait le constat du professionnalisme de chacun, de certaines maladresses et de pratiques relevant d'un positionnement inadéquat. Des restitutions individuelles puis collectives ont permis de revenir sur les lettres de mission, le respect de celles-ci et sur l'organisation du travail. A l'issue de cette mission, le CHSCT et le Conseil d'établissement ont été convoqués, notamment dans la perspective de l'adaptation du protocole de continuité des apprentissages, conformément aux recommandations et à la latitude offerte par les instructions des autorités locales.

Ce n'est pas la première fois que la FSU intervient au sujet de cet établissement. Des éléments de réponse nous ont été donnés, mais la FSU demande un retour détaillé de la mission effectuée par le chef de secteur. En effet, d'après nos retours, la situation reste chaotique.

La cheffe d'établissement prend des décisions engageant tout l'établissement sans concertation préalable ni convocation des instances. Ainsi, le protocole sanitaire a été modifié sans présentation dans les temps des instances prévues par l'Agence (CHSCT, CE...). D'après nos informations, le seul document validé à ce jour est le Master plan qui date de septembre 2020. Une seule modification a été effectuée au CE du 15 novembre 2021. Le CHSCT devrait être réuni uniquement aujourd'hui contrairement à la réponse apportée. Des aménagements permettant l'accueil des élèves en présentiel en maternelle ont été décidés après consultation par mail des enseignants concernés, mais sans concertation de l'ensemble de la communauté scolaire. Aucun conseil des maîtres n'en a été saisi. La veille de ce CT, nous avons appris qu'une information sera faite aux enseignants sous forme d'une assemblée générale des personnels du 1er degré et des représentants des personnels du 2nd degré. Au-delà des difficultés individuelles, quelles solutions à court terme prévoit l'Agence afin que chaque membre de l'équipe puisse exercer correctement les missions qui lui sont confiées (directrice, EMFE, enseignants) et que les textes réglementaires soient enfin respectés ?

Le chef de secteur déclare travailler avec la DRH et ajoute qu'il a mis en place les instances lors de sa visite. Il précise que l'accent a été mis dans le cadre et le respect de la lettre de mission de chacun et affirme que la situation se trouve sur une voie d'apaisement. La FSU insiste en expliquant que les retours des collègues sur place ne vont pas dans ce sens et que la situation reste chaotique. Le chef de secteur ajoute que le DRH va prendre le dossier en main.

Lycée français de Tananarive

Le 24 janvier 2022 à Tananarive, alors que les autorités malgaches avaient décidé de la fermeture de tous les établissements scolaires en raison des graves intempéries qui se sont abattues sur la ville, le poste et l'EGD ont décidé de garder l'établissement ouvert. Cependant, il a dû être fermé le 25, après un rappel à l'ordre des autorités malgaches. Cette situation s'était déjà produite en lien avec la crise sanitaire. La non application des décisions malgaches a inutilement mis toute la communauté scolaire en difficulté. Nous demandons à l'Agence d'intervenir auprès du poste et de rappeler à l'EGD de Tananarive son obligation de respecter les décisions du gouvernement malgache.

L'Agence estime que dès que la demande de fermeture a été connue par l'EGD, celui-ci a été fermé. Un courriel de la proviseure du lycée français diffusé le jour même, le 24 janvier, à l'ensemble du personnel en témoigne. L'enseignement a été assuré dans toute la mesure du possible à distance.

Cette réponse ne nous convient pas car elle n'explique pas pourquoi, par trois fois, les consignes locales n'ont pas été respectées. Ce n'est pas "dès que la demande a été connue" que l'EGD a été fermé : l'établissement n'a pas suivi les directives de l'Etat malgache (fermeture pour le lundi 23 janvier, le lycée a été encore ouvert le 24) et il a fallu que la secrétaire générale du Ministère de l'éducation nationale malgache téléphone le lundi soir pour demander le respect des décisions du gouvernement par l'EGD de Tananarive. La FSU demande qu'une telle situation ne se reproduise pas.

Avenir de la convention du Lycée français de Shanghai

La signature d'une nouvelle convention avait été annoncée pour la fin de l'année civile 2021, mais elle n'a toujours pas eu lieu. Les personnels n'ont aucune information et sont inquiets : où en est le processus ?

L'Agence indique que les négociations au sujet du renouvellement de la convention engagée en août 2021 se poursuivent et qu'une prochaine réunion de travail est programmée le lundi 21 février. L'Agence réitère sa volonté de poursuivre une relation conventionnelle avec l'organisme gestionnaire du lycée français de Shanghai et de parvenir rapidement à une signature. Il n'y a, à ce stade, aucune raison de penser que la négociation n'aboutira pas.

Lycée français de Toronto

Suite aux dernières décisions du board du Lycée Français international de Toronto, pour rappel le licenciement de 5 collègues de droit local, les collègues sont très inquiets sur l'avenir de l'établissement et sur l'offre pédagogique présentée par la cheffe d'établissement lors du dernier Conseil d'Etablissement ? L'Agence a-t-elle la volonté de modifier l'offre pédagogique au lycée de Toronto?

Le SNUIPP explique à l'AEFE que suite au licenciement de 5 collègues de droit local, par le board du Lycée Français international de Toronto, les collègues sont très inquiets sur l'avenir de l'établissement et sur l'offre pédagogique présentée par la cheffe d'établissement lors du dernier Conseil d'Etablissement. L'Agence a-t-elle la volonté de modifier l'offre pédagogique au lycée de Toronto?

L'AEFE a répondu que le comité de gestion a donné pour mission à la nouvelle cheffe d'établissement, à la rentrée 2021, de proposer un "modèle pédagogique clarifié, attractif et équilibré pour pérenniser et développer cette école". Cette commande reposait sur deux constats :

- Dans le modèle financier actuel du LFT, les frais de scolarité constituent plus de 85 % des revenus, et les charges fixes que sont les salaires et la location du bâtiment représentent 80 % des dépenses. Par l'augmentation structurelle des charges fixes du LFT, les dépenses sont aujourd'hui supérieures aux recettes du LFT.
- L'offre du lycée a été étayée, depuis plusieurs années, par des projets «mille-feuilles», ne permettant pas de présenter un modèle clair et ne répondant plus aux besoins de la population accueillie aujourd'hui. La conséquence est le départ massif des élèves en fin de 4ème (fin de la « middle school » au Canada) pour rejoindre d'autres écoles privées plus adaptées au territoire ou pour rejoindre le système public.

Sur la base d'un diagnostic documenté et de 65 entretiens, une nouvelle politique pédagogique générale a été présentée par l'équipe de direction. Celle-ci s'inscrit dans le respect de l'homologation et des axes stratégiques de l'AEFE, mais aussi des axes stratégiques du comité de gestion.

La structure pédagogique retenue est la suivante :

- en maternelle, 1 ASEM par classe et 1 par niveau (20 élèves par classe)

- en primaire, pour la Section Internationale Américaine 3h de cours d'anglais par semaine + 1h30 d'EPS en anglais + 1h d'arts vivants en anglais (22 élèves par classe)
- en collège et lycée, maintien de la LVB espagnol, les autres LVB sont dispensées par le CNED au regard du très petit nombre d'élèves inscrits dans ces 3 langues. Ce choix a entraîné la fin de contrat des professeurs de mandarin, italien et allemand

Pendant tout le processus, la direction de l'établissement a travaillé en transparence avec les représentants élus du conseil d'établissement et les représentants des personnels.

Une mission de renouvellement de l'homologation du LFT prévue début avril permettra de vérifier la conformité de l'offre ajustée avec les exigences de l'homologation pour le 1^{er} et le 2nd degrés.

Lycée français Jean-Monnet de Bruxelles

La question de la parité horaire au lycée français de Bruxelles n'a toujours pas trouvé de solution. L'IEN de zone a conseillé que les enseignants du primaire travaillant en parité horaire soient rémunérés une heure de concertation en plus. La direction du Lycée semble d'accord sur ce point mais le paiement se heurte au cadre légal pour un possible versement. Que compte faire l'Agence pour prendre en compte ces heures de concertation ?

L'Agence partage le constat du SNUipp-FSU HDF que ces heures de concertation doivent être payées. Elle reconnaît qu'il est important que les enseignants en parité horaire puissent se concerter au moins 1h par semaine. Un groupe de travail local est chargé de trouver les réponses organisationnelles pour intégrer dans les 108h, les concertations en soutien de l'offre linguistique portée par les enseignants de tous statuts. La FSU demande que des précisions soient apportées aux collègues sur les éventuelles réponses qui pourraient être apportées aux collègues et sur les échéances à venir. L'Agence s'engage à revenir vers les collègues pour évoquer les pistes envisagées et les échéances à venir.